

1^{er} Comité de Suivi du Protocole 2013/2015

12 novembre 2013

Le Comité de Suivi du Protocole 2013/2015 s'est réuni le 12 novembre. L'année 2013 touchant à sa fin il était urgent que les mesures prenant effet en 2013 ou permettant de compenser les évolutions de missions et les restructurations de service soient rapidement mises en œuvre afin que les agents puissent en bénéficier au plus vite.

Préalablement à la réunion du CSP, FO avait informé le Secrétariat Général qu'en l'absence d'avancées tangibles sur les « dossiers bloqués » (Grille indiciaire TSEEAC, avancement tous corps, NBI technique, nominations emplois fonctionnels) il nous serait très difficile d'accorder notre confiance à l'administration et de participer à la suite des travaux.

Directeur et Secrétariat Général ont confirmé :

- la publication et la mise en vigueur de la grille indiciaire TSEEAC sous quinzaine,
- le maintien des taux promus/promouvables de 2012 pour l'avancement en 2013,
- leur incompréhension du blocage de la NBI 2012 par le Budget, la transmission de la NBI 2013 dès janvier 2014 sans oublier les personnels Equipement.

Les nominations aux emplois fonctionnels au titre de 2012 sont au visa du Contrôleur Budgétaire.

Les textes concernant les mesures suivantes ont été validés en CSP et sont transmis sans délai au guichet unique (Fonction Publique + Budget) pour signature puis publication au JO :

- Prime d'intéressement collectif, création du dispositif (100 euros/an pour chaque agent).
- Prime de Restructuration de Service (PRS), texte existant mais mise à jour listant tous les services concernés par les restructurations ou fermetures.
- Prime de Redéploiement des Compétences (PRC), création et complément spécifique DGAC obtenu dans le protocole pour compléter la PRS (montant max = 10 000 €).
- Prime pour Contrainte de Service (PCS), texte existant revalorisé dans le protocole pour permettre à tous les agents bénéficiaires aujourd'hui de percevoir au moins 102,40 €, FO a demandé à l'administration de vérifier la rédaction du texte afin de n'exclure aucun des ayant-droits actuels.
- Dispositif indemnitaire des personnels administratifs (revalorisation à compter du 01/01/2013 : cat A : +50 €/mois, cat B : +35 €/mois, cat C : +30 €/mois).
- Amélioration de l'accès CUTAC pour les IESEA (prise en compte des détachements,...).
- Amélioration de l'accès Ingénieur en chef pour les ICNA par la prise en compte partielle des fonctions d'examineur.
- Revalorisation prime de technicité Ouvriers d'état (à compter du 01/01/2013 +30 €/mois).
- Application de la Loi Sauvadet et lancement des travaux DGAC sur les rémunérations et la mobilité des agents non-titulaires.
- Mandats GT national et inter-régional réorganisation de la DSAC.
- Mandat GT SIGP (Système d'information de gestion et de pilotage).

Pour FO, le compte n'était pas tout à fait juste et nous avons demandé à la DGAC de procéder au plus tôt aux revalorisations indemnitaires et de mettre en œuvre les contreparties et avancées statutaires prévues au protocole 2013/2015.

La prochaine réunion du CSP qui actera et lancera les autres mesures indemnitaires et les mesures statutaires se tiendra le 11 février 2014. Une 3^{ème} réunion est d'ores et déjà programmée pour le 08 avril 2014 afin de continuer à mettre en œuvre les mesures favorables aux personnels. **Pour FO, il s'entend bien que les mesures sociales devront se dérouler à minima en parallèle des réorganisations et de préférence en avance de phase. Le « bleuissement » par Matignon de l'ensemble des mesures sociales, indemnitaires et statutaires devrait permettre d'accélérer les procédures du Guichet Unique et garantir la mise en œuvre** dans l'état défini initialement sans révision à la baisse imposée aux différentes étapes comme cela a été le cas pour la grille indiciaire TSEEAC du protocole 2010 validé à la va-vite par une minorité. **Dans le contexte de ce protocole, FO n'acceptera pas la moindre entorse ou le moindre retour arrière de l'administration et du gouvernement.**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

www.fodgac.fr/fr/adhesion/

Contacts : Olivier Richard, Didier Pennes, Pierre Gaubert, Fred Quenard, Eric Lallis, Thierry Morot, Vincent Bachelier

